

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Kaufman&Broad PROMOTION 3

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Fabrice VAILLANT

Adresse : 35 rue Quai Lazaret

Commune : Marseille

Code postal : 13004 cedex 2

Nature des activités : Kaufman & Broad a pour but d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets éco-urbains.

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom commun Nom scientifique	Description (1)
Espèces à impact résiduel faible	
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Espèce considérée comme présente sur le site d'étude. Une partie de sa zone de vie et de reproduction sera impactée par le projet.
Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Espèce considérée comme présente sur le site d'étude. Une partie de sa zone de vie et de reproduction (zone boisée) sera impactée.
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	Destruction de 2 arbres à propriétés chiroptériques sur le site d'étude. Zone de chasse impactée : 3.63 ha sur l'aire d'étude stricte.
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	
Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>)	Destruction du milieu de chasse (1.4 ha soit 100 %)
Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	Présence de l'espèce au niveau des boisements de Pins et du matorral de Chênes verts. Zone de reproduction et de chasse impactée. (1.04 ha de nidification)
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Présence de l'espèce au niveau des zones ouvertes. Zone de reproduction et de chasse impactée. (1.4 ha de zone de nidification).
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Présence de l'espèce au niveau des zones ouvertes et des haies. Zone de reproduction et de chasse impactée. (1.04 ha de zone de nidification).
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Présence de l'espèce au niveau des haies et des bosquets. Zone de reproduction et de chasse impactée. (1.18 ha de zone de nidification).

Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	Mâle chanteur entendu à proximité de l'aire d'étude, au niveau des friches et des cultures. Zone de reproduction et de chasse impactée. (0.9 ha de zone de nidification)
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	Espèce nicheuse sur l'aire d'étude. Zones de reproduction et de chasse impactées. Conservation des platanes
Chouette chevêche (<i>Athene noctua</i>)	Espèce considérée comme nicheuse (arbres à cavités) et chasseuse (friches) aux abords du site d'étude. Zones de reproduction et de chasse impactées. Conservation des platanes
Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>)	Espèce présente sur le site d'étude. Destruction de 2 ha d'habitat favorable à sa reproduction.
Lézard à deux raies (<i>Podarcis muralis/Lacerta bilineata</i>)	Espèces présentes sur le site d'étude. Destruction de 1.5 ha d'habitat favorable à leurs reproductions.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet global consiste en la construction du « Village Provençal », ensemble immobilier constitué de 580 logements collectifs en R+2/R+3.

Le projet porté par Kaufman et Broad sur la ZAC de la Duranne est constitué de 20 bâtiments de logements collectifs et 8 maisons. Le projet permet 357 logements au total (dont 91 logements sociaux et 52 logements locatifs intermédiaires). Les 3 maisons existantes sur le secteur sont conservées.

La construction attendue des 91 logements sociaux représente l'équivalent de 64.5% des logements sociaux qui ont été construits en 2019 sur la commune d'Aix en Provence.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction d'individus et d'habitats favorables à leur reproduction ou leur chasse (haies, haies d'arbres, bosquets, friches, matorral à chênes verts, pelouses)

Altération Préciser : Altération Destruction d'habitats favorables à leur reproduction et à la chasse de reptiles, amphibiens et oiseaux (haies, haies d'arbres, bosquets, friches, matorral à chênes verts, pelouses)

Dégradation Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale sur la faune et la flore Préciser : Écotoxia - Bureau d'étude - Écologue spécialisé

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Entre automne et début hiver

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA)

Départements : Bouches-du-Rhône

Cantons : Aix Sud-Ouest

Communes : Aix en Provence

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

- Réflexion sur l'emprise du projet

- Adaptation du calendrier en fonction des espèces

- Limitation de l'éclairage sur le site d'étude (favorables à toutes les espèces, en particulier les chiroptères)

- Valorisation de la trame verte (favorable à toutes les espèces)

- Inspection des arbres à chiroptères

- Création d'abris (pierriers et hibernaculum en faveur des espèces de reptiles sur la totalité du site)

- Création d'une trame paysagère (favorable aux oiseaux)

- Mise en défens des plants d'espèces végétales protégées

- Mise en place de nichoirs à oiseaux

- Transplantation de la Gagée de Lacaita sur un terrain situé sur la commune de Cabriès

- Aménagement des parcelles compensatoires en faveur de la biodiversité : création de haies multi strates, gestion de

~~l'ouverture des milieux, création de réseau de noues, mise en place de gîtes artificiels favorables aux reptiles, mise en place~~
de nichoirs et gîtes favorables à la nidification des oiseaux et des chiroptères, installation d'un hôtel à insectes, installation d'une ruche, gestion d'espèces végétales exotique et envahissantes, plantation d'essences mellifères, nectarifères et pollinifères, enrichissement d'une friche.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : -

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi sur 30 ans par le CDC Biodiversité est prévu (échanges en cours)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Marseille

Le 31/11/12

SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION

Le Silo d'Arene 735, Quai du Lazaret

Signature :

CS 30010

13304 MARSEILLE CEDEX 02

Tél. 04 96 17 32 00 - Fax 04 96 17 32 40

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : KAUFMAN & BROAD PROMOTION 3
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N°35..... Rue Quai du Lazaret.....
 Commune MARSEILLE.....
 Code postal 13004 cedex 02.....
 Nature des activités :
 Kaufman & Broad a pour but d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets éco-urbains.
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Non évaluable	Espèce considérée comme présente sur le site d'étude. Individus potentiellement dérangés ou détruits lors des travaux. Une partie de sa zone de vie et de reproduction sera impactée par le projet.
B2 Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Non évaluable	Espèce considérée comme présente sur le site d'étude. Individus potentiellement dérangés ou détruits lors des travaux. Une partie de sa zone de vie et de reproduction (zone boisée) sera impactée.
B3		
B4		
B5 Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Non évaluable	Individus potentiellement dérangés lors des travaux. Destruction de 2 arbres à propriétés chiroptériques sur le site d'étude. Destruction de ses zones de chasse (3.63 ha sur l'aire d'étude)

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Sur papier libre.....
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
- Destruction des œufs Préciser :
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
- Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser : Destruction et perturbation potentielle d'espèces en phase chantier et exploitation

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
- Perturbations sonores, utilisation d'engins, poussières, destruction d'habitats

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : ECOTONIA - Bureau d'étude - Écologues spécialisés dans la faune et la flore
- Formation continue en biologie animale Préciser :
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Les potentielles destructions surviendront à partir de mars ou septembre (travaux de défrichage)
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côtes-d'Azur (PACA)

Départements : Bouches-du-Rhône

Cantons : Aix sud-ouest

Communes : Aix en Provence

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Sur papier libre

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi sur 30 ans par le CDC Biodiversité est prévu (échanges en cours)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Marseille
le 09/11/2022
Votre signature

SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 3
Le Silo d'Arcenc - 35, Quai du Lazaret
CS 30010
13304 MARSEILLE CEDEX 02
Tél. 04 96 17 32 00 - Fax 04 96 17 32 49



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

B. Quels sont les spécimens concernés par l'opération (Suite)		
Noms scientifiques	Quantité	Description
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Non évaluable	Individus potentiellement dérangés lors des travaux. Destruction de 2 arbres à propriétés chiroptériques sur le site d'étude. Une partie de sa zone de chasse et de transit impactée. (3.63 ha dans la zone d'étude)
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Non évaluable	Individus potentiellement dérangés lors des travaux. Une partie de sa zone de chasse et de transit impactée. (3.63 ha dans la zone d'étude stricte)
Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>)	Non évaluable	3 individus observés. Présence de l'espèce hors aire d'étude, près de cours d'eau.

		Perturbation potentielle des individus lors de la phase chantier. Destruction du milieu de chasse (1.4 ha soit 100 %)
Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	Non évaluable	12 individus observés. Présence de l'espèce au niveau des boisements de Pins et du matorral de Chênes verts. Perturbation potentielle des individus lors de la phase chantier. Zone de reproduction et de chasse impactées. (1.04 ha de nidification)
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Non évaluable	14 individus observés. Présence de l'espèce au niveau des zones ouvertes. Perturbation potentielle des individus lors de la phase chantier. Zone de reproduction et de chasse impactées. (1.4 ha de zone de nidification).
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Non évaluable	14 individus observés. Présence de l'espèce au niveau des zones ouvertes et des haies. Perturbation potentielle des individus lors de la phase chantier. Zone de reproduction et de chasse impactées. (1.04 ha de zone de nidification).
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Non évaluable	14 individus observés. Présence de l'espèce au niveau des haies et bosquets. Perturbation potentielle des individus lors de la phase chantier. Zone de reproduction et de chasse impactées. (1.18 ha de zone de nidification).

<p align="center">Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)</p>	<p align="center">Non évaluable</p>	<p>Espèce considérée comme présente sur le site d'étude. Mâle chanteur entendu à proximité de l'aire d'étude au niveau des friches et cultures. Perturbation potentielle des individus lors de la phase chantier. Zone de reproduction et de chasse impactées. (0.9 ha de zone de nidification)</p>
<p align="center">Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)</p>	<p align="center">Non évaluable</p>	<p>1 individu observé. Espèce nicheuse sur l'aire d'étude. Perturbation potentielle des individus lors de la phase chantier. Zone de reproduction et de chasse impactées. Conservation des platanes.</p>
<p align="center">Chouette chevêche (<i>Athene noctua</i>)</p>	<p align="center">Non évaluable</p>	<p>Espèce considérée comme nicheuse (arbres à cavités) et chasseuse (friches) aux abords du site d'étude. Perturbation potentielle des individus lors de la phase chantier. Zone de reproduction et de chasse impactées. Conservation des platanes.</p>

Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>)	Non évaluable	Espèce présente sur le site d'étude. Destruction de 2 ha de zone de reproduction et de zone de chasse sur l'aire d'étude stricte.
Lézard à deux raies (<i>Podarcis muralis/Lacerta bilineata</i>)	Non évaluable	Espèce présente sur le site d'étude. 1.56 ha de ses zones de reproduction impactées. 2 ha de ses zones de déplacements impactées.

C. Quelle est la finalité de l'opération ? (Suite)

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet global consiste en la construction du « Village Provençal », ensemble immobilier constitué de 580 logements collectifs en R+2/R+3.

Le projet porté par Kaufman et Broad sur la ZAC de la Duranne est constitué de 20 bâtiments de logements collectifs et 8 maisons. Le projet permet 357 logements au total (dont 91 logements sociaux et 52 logements locatifs intermédiaires). Les 3 maisons existantes sur le secteur sont conservées.

La construction attendue des 91 logements sociaux représente l'équivalent de 64.5% des logements sociaux qui ont été construits en 2019 sur la commune d'Aix en Provence.

H. En accompagnement de l'opération, quelles sont les mesures prévues pour le maintien de l'espèce concernée dans un état de conservation favorable ? (Suite)

Des mesures de d'évitement et de réduction seront prises en compte pour l'ensemble des espèces évoquées dans ce CERFA :

- ME1 : Réflexion sur l'emprise du projet
- MR1 : Adaptation du phasage des travaux à la biologie des espèces faunistiques
- MR2 : Limitation et adaptation de l'éclairage
- MR3 : Valorisation de la trame verte
- MR4 : Limitation de la propagation des espèces envahissantes
- MR5 : Inspections des arbres à chiroptères et des bâtiments
- MR6 : Mise en place d'un chantier vert
- MR7 : Conservation d'éléments à enjeu déterminant pour le maintien d'espèces sur le site
- MR8 : Mise en défens d'espèces végétales protégées
- MR9 : Création d'habitats favorables à la faune

Le projet prévoit également 4 mesures d'accompagnement en faveur des espèces faunistiques :

- MA 2 : Création d'une trame paysagère et protocole de gestion sur le long terme de cette dernière
 - MA 3 : Mise en place de nichoirs
 - MA 4 : Installation de gîtes pour les chiroptères
 - MA 5 : Création d'habitats terrestres favorables aux reptiles
- Un suivi sur 30 ans par le CDC Biodiversité est prévu (échanges en cours).

Enfin, 4 mesures compensatoires en faveur des espèces sont également prévues :

- MC 1 : Transplantation des plants d'Ophrys de Provence sur le terrain compensatoire de Velaux
- MC2 : Création d'une haie multi strate, gestion du milieu pour le conserver ouvert, création de gîtes artificiels favorables aux reptiles, installation d'une ruche et d'un hôtel à insectes, plantation d'essences mellifères, nectarifères et pollinifères, gestion des espèces végétales exotiques envahissantes.
- MC3 : Transplantation des plants de Gagée de Lacaïta sur le terrain compensatoire de la commune de Cabriès
- MC4 : Aménagement et gestion de la parcelle de Cabriès en faveur de la biodiversité

Ces terrains seront confiés à une entité qualifiée sur 30 ans (prise de contact effectuée avec le CDC Biodiversité).



E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
Les pieds d'Ophrys de Provence seront transplantés sur une parcelle compensatoire située sur la commune de Velaux. Les pieds de gagée de Lacaita seront
transplantés sur un terrain compensatoire situé sur la commune de Cabriès

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :
Réimplantation immédiate des bottes déplacées vers les stations préalablement préparées.

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Les zones d'accueil présentes sur les communes de Velaux, et
de Cabriès seront préparées. Des trous de la même dimension que celle des mottes prélevées pour extraire les bulbilles, bulbes et graines
seront préparés. Les pieds seront repérés au printemps (piquetage) et le déplacement se fera entre septembre et novembre pour
l'Ophrys de Provence et juin et juillet pour la Gagée de Lacaita.

**EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU
D'ENLEVEMENT**

Préciser les techniques : L'extraction mécanique des mottes de terre comprenant les bulbilles et la banque de graines
(les terres de surface d'environ 20 cm), permettra de déplacer à la fois les pieds et les graines tombées au sol lors de la
période de fructification des années précédentes (banque de graines). Ensuite, les mottes des différentes espèces végétales
seront directement insérées dans les nouvelles zones d'accueil, préalablement préparées. Les zones compensatoires
pourront être suivies par CDC Biodiversité (échange en cours).

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser :
Margaux Julien (Thèse sur les méthodes de transplantation des espèces végétales)

Formation continue en biologie végétale Préciser :
Caroline Rodriguez--Sarدين (Botaniste au sein du bureau d'étude Ecotonia)

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côtes d'Azur

Départements : Bouches du Rhône

Cantons :

Communes : Aix-en-Provence

**II. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN
DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ***

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
de l'espèce concernée : Le terrain situé sur la commune de Velaux sera acquis via l'EPF. Cette parcelle sera ensuite suivie...
sur une durée de 30 ans par le CDC Biodiversité. (les échanges sont en cours). Le terrain situé sur la commune de Cabriès...
fera l'objet d'une ORE de 30 ans, et sera également suivi par le CDC Biodiversité : comptage du nombre de pieds, calcul
de la surface colonisée par l'espèce, estimation de l'état de conservation de l'habitat et de la population

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Un compte rendu sera effectué après l'intervention de déplacement.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux
libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle
garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des
services préfectoraux.

Fait à Marseille
le 09.11.22
Votre signature

SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION
Le Silo d'Arenc - 35, Quai du Lazaret
CS 30010
13304 MARSEILLE CEDEX 02
Tél. 04 96 17 32 00 - Fax 04 96 17 32 40

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*
 DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Kaufman & Broad PROMOTION 3

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Fabrice VAILLANT

Adresse : N° 35 Rue du Lazaret

Commune Marseille

Code postal 13004 CEDEX 2

Nature des activités : Kaufman & Broad a pour but d'accompagner les collectivités locales dans leurs...
 projets éco-urbains

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <i>Gagea lacaitae</i> Gagée de Lacaita	6	Déplacements des pieds (bulbilles) et de la banque de graines présente dans le sol. Ceci, via l'extraction mécanique de bottes de terre de surface et leur remise en terre sur une parcelle compensatoire située sur la commune de Cabriès
B2		
B3		
B4 <i>Ophrys provincialis</i> Ophrys de Provence	3	Déplacements des pieds (bulbes) et de la banque de graines présente dans le sol. Ceci, via l'extraction mécanique de cubes de terre de surface et leur remise en terre sur une parcelle compensatoire située sur la commune de Velaux.
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : ...Sur papier libre.....

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Entre septembre et mi-novembre pour l'Ophrys de Provence et entre juin et juillet pour la.....
 ou la date : Gagée de Lacaita.....



N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION

*

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet global consiste en la construction du « Village Provençal », ensemble immobilier constitué de 580 logements collectifs en R+2/R+3.

Le projet porté par Kaufman et Broad sur la ZAC de la Duranne est constitué de 20 bâtiments de logements collectifs et 8 maisons. Le projet permet 357 logements au total (dont 91 logements sociaux et 52 logements locatifs intermédiaires). Les 3 maisons existantes sur le secteur sont conservées.

La construction attendue des 91 logements sociaux représente l'équivalent de 64.5 % des logements sociaux qui ont été construits en 2019 sur la commune d'Aix en Provence.

